



Programme éducatif

Hiver 2013



Historique de notre CPE	p.1
Orientation générale	p.3
Nos valeurs et nos pratiques pédagogiques	p.4
Le programme éducatif (<i>Accueillir la petite enfance</i>)	p.6
La structuration des activités	p.8
Un horaire bien rempli	p.10
Les activités spéciales	p.11
La pouponnière	p.12
L'observation, planification et organisation	p.14
Un organisation physique bien organisé	p.15
La politique sur la sieste	p.16
La politique alimentaire	p.17
La politique de sortie	p.19
Communications	p.21
L'organisation humaine	p.21

PROGRAMME ÉDUCATIF DU CPE ENFANTS SOLEIL

Ce programme s'adresse aux parents utilisateurs du CPE Enfants Soleil et aux membres du personnel.

L'approche pédagogique et les valeurs préconisées par notre CPE sont le fruit d'une collaboration entre le personnel éducateur et la direction. Ce document définit le développement de l'enfant au CPE.

Historique du CPE Enfants Soleil

Portrait des services offerts

Organisme sans but lucratif fondé en 1986, le Centre de la Petite Enfance Enfants Soleil Inc. offre un service de garde de qualité aux enfants de 18 mois à 5 ans. Situé à Côte Saint-Paul, l'installation a un permis de 80 places. En 1999, conformément à la nouvelle réglementation sur les Centres de la Petite Enfance, notre organisme a changé sa dénomination de "garderie" pour celle de "Centre de la Petite Enfance". En 2000, le CPE obtient l'autorisation d'implanter 50 places en milieu familial et en 2005, 25 places supplémentaires, ce qui nous permet alors d'avoir deux volets d'opération. Depuis le 1^{er} juin 2006, le CPE Enfants Soleil a été agréé à titre de Bureau Coordonnateur de la garde en milieu familial.

C'est en septembre 2010 que la corporation ouvre une deuxième installation qui compte aussi 80 places. De ces places, 4 seront octroyées pour des enfants référés par le CRDITED de Montréal et une place sera réservée pour l'organisme J'me Fais une place en garderie. Ces places répondront respectivement aux besoins d'une clientèle avec un profil « TED » ou un handicap moteur.

La corporation détient

Deux permis du Ministère de la Famille de 80 places, chacune réparties dans les 2 installations. La première installation reçoit 80 enfants de 18 mois à 59 mois et la seconde des enfants de 3 à 59 mois. Pour l'installation, la corporation détient un permis d'occupation de la municipalité de Montréal.

Le CPE Enfants Soleil détient un agrément pour la coordination de 675 places en milieu familial dans les secteurs Ville-Émard/Côte-St-Paul, Verdun, Île-Des-Sœurs, St-Henri, Pointes-St-Charles et Petite Bourgne.

La corporation est administrée par un conseil d'administration de 9 membres, dont plus des 2/3 sont des parents usagers ou futurs usagers. Le président est un parent. Les membres sont élus lors de l'assemblée générale. Le conseil d'administration est chargé d'assurer la gestion et le contrôle des diverses politiques. Il prend les décisions durant

l'année et les fait entériner par l'assemblée générale. Le CPE Enfants Soleil a aussi un comité d'événements spéciaux.

Le Centre de la Petite Enfance Enfants Soleil Inc. est membre du Regroupement des Centres de la Petite Enfance de l'Île de Montréal et de l'Association Québécoise des Centres de la Petite Enfance.

Orientation générale

Le CPE Enfants Soleil Inc. a pour mission d'offrir un service de garde éducatif de qualité aux enfants. Son projet éducatif vise le développement global de l'enfant et favorise son développement physique, intellectuel, affectif, social et moral. De plus, le Centre assure la santé, la sécurité et le bien-être des enfants. L'application du programme "Accueillir la petite enfance" est au cœur de nos objectifs pédagogiques. Les valeurs du CPE Enfants Soleil sont : le respect, l'ouverture d'esprit et l'empathie.

Le CPE Enfants Soleil Inc. offre un service de qualité répondant le mieux aux besoins des parents. Notre organisme soutient le parent dans son rôle de premier éducateur auprès de l'enfant. La participation des parents usagers est cruciale pour nous, que ce soit par leur apport majoritaire au conseil d'administration ou par leur participation au sein des comités et/ou des activités spéciales et consultations via les rencontres de parents.

Le développement harmonieux de l'enfant est un processus global et intégré. Au CPE, l'enfant apprend par le jeu, et la collaboration entre le milieu de garde et les parents contribue à ce développement. En plus des valeurs prônées par l'organisme, l'équipe de travail s'est elle aussi dotée de valeurs à mettre de l'avant dans le quotidien : l'entraide, l'empathie, la responsabilisation, l'honnêteté, l'ouverture d'esprit, le dynamisme et le positivisme.

Heures d'affaires

Les heures d'affaire du CPE sont du lundi au vendredi, de 7 heures à 18 heures. Le CPE est fermé les jours fériés.

Nos valeurs et nos pratiques pédagogiques

Mission du CPE Enfants Soleil

Le CPE Enfants Soleil a pour but d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Valeurs du CPE Enfants Soleil

- **Respect** : Le respect, c'est d'accepter l'autre tel qu'il est. Cette valeur est véhiculée et mise en pratique, non seulement dans les rapports entre enfants, entre l'enfant et l'éducatrice, mais aussi entre les membres du personnel et les parents. Le respect est mis en valeur chaque jour au CPE Enfants Soleil. L'éducatrice répond aux besoins individuels de chaque enfant (besoin de repos, de nourriture, de calme, de bouger, d'affection, etc). Elle veille à considérer son rythme de développement, ses intérêts et l'unicité de sa personnalité. Par exemple, à plusieurs moments de la journée, l'enfant est invité à exprimer ses idées, à choisir lui-même ses activités et les jeux qui l'intéressent.
- **Ouverture d'esprit** : Les membres du personnel du CPE Enfants Soleil sont conscientisés sur les différentes cultures, valeurs et niveaux socio-économiques de notre milieu. À cet effet, nous posons plusieurs actions pour nous ouvrir sur les différences socio-culturelles (ex. : formation sur les relations interculturelles). La communication est l'outil privilégié pour que chacun se sente écouté et compris.
- **Empathie**: C'est la faculté de s'identifier à quelqu'un et de ressentir ce qu'il ressent et d'être à l'écoute. Au CPE Enfants Soleil, nous démontrons de l'empathie envers les enfants, les parents et nos collègues de travail. La relation que nous avons avec les enfants qui fréquentent le CPE, et conséquemment leurs parents, est essentiellement de nature personnelle. Nous devenons rapidement partenaires avec les parents dans l'éducation de leur enfant. En tant que guide, nous, tout comme les enfants, sommes constamment en voie d'apprentissage. Donc, nous sommes à l'écoute de leurs défis et besoins, et ce sans préjudice. Ceci s'applique aussi envers nos collègues qui ont leurs propre défis et ont besoin de notre empathie au cours de leur développement continuel et de leur quotidien.

La clientèle temps-partiel

Dans la seconde installation, des casiers supplémentaires ont été mis en place pour que chaque enfant ait un endroit bien à lui pour accrocher son manteau et ranger ses effets personnels. Il est important que chacun des enfants qui fréquentent le CPE soit à part entière intégré à son groupe, même lorsqu'il ne vient pas chaque jour. Des casiers supplémentaires aux pictogrammes pour le neuvième ou le onzième enfant du groupe, rien ne doit être oublié afin que personne ne soit mis de côté ou traité différemment.

Lors de sorties en grands groupes ou de célébrations spéciales au CPE, du personnel supplémentaire devra être sur place afin que tous soient présents sans que le ratio enfants – éducatrices soit perturbé.

Intégration des enfants de famille immigrante

Le CPE Enfants Soleil s'est doté d'un système de valeurs qu'il convient à tout employé, gestionnaire et parent de respecter. Le respect, l'intégrité et l'empathie sont ces valeurs de bases qui conduisent les actions et décisions prises au CPE Enfants Soleil. À cet égard, le CPE Enfants Soleil, qui évolue dans un contexte multiethnique, reconnaît l'importance de l'accueil et l'intégration de familles immigrantes. Il y a en effet environ 20% de la population du territoire de notre CSSS qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle dont 5% sont d'immigration récente.

Afin de faciliter l'intégration des enfants de familles immigrantes à la société québécoise, l'enfant est placé dans un groupe où il sera entouré d'enfants québécois. Un nombre minimal d'enfants immigrants se trouvera donc dans un groupe composé majoritairement d'enfants francophones. Ce ratio permettra à l'enfant de s'intégrer plus aisément au groupe, et conséquemment à la langue française, aux valeurs québécoises ainsi qu'à l'éducation québécoise.

Le respect et l'ouverture aux autres cultures font partie des valeurs fondamentales au CPE Enfants Soleil et tout est mis en œuvre afin que chaque membre du personnel, parent ou enfant sente un sentiment d'appartenance au CPE.

Laïcité du CPE Enfants Soleil

« Le CPE Enfants Soleil est un organisme laïc, et à cet effet ne fait la promotion d'aucune religion. Les fêtes célébrées le sont dans un contexte festif afin de souligner un événement, et non pas comme un symbole religieux », favorisant ainsi la participation des enfants et des parents aux diverses activités organisées par le CPE.

**Le programme éducatif - *Accueillir la petite enfance* –
Fondement théorique**

L'approche écologique, ou l'importance de l'interaction entre l'enfant et son environnement.

Selon cette approche, l'enfant se construit et se développe grâce à ses interactions avec son environnement physique et humain. Cette interaction doit donc être prise en compte dans tous les aspects des services de garde, de l'aménagement des lieux à la structuration des activités en passant par la qualité des interactions adulte-enfant, enfant-enfant et adulte-parent.

La théorie de l'attachement, ou l'importance d'établir une relation significative entre l'adulte et l'enfant

Selon cette théorie, la qualité de la relation qui s'établit entre le poupon, puis l'enfant et les premiers adultes qui prennent soin de lui constitue la pierre angulaire de son développement. Des relations stables et sécurisantes favorisent la confiance de l'enfant et sa motivation à explorer le monde qui l'entoure. Dans le contexte des services de garde, le personnel éducateur et les RSG doivent donc créer des conditions propices à l'établissement d'un lien affectif significatif avec l'enfant.

Principes de base

Des fondements théoriques énoncés précédemment, découlent les cinq principes de base du programme éducatif. Les quatre premiers sont liés à l'enfant, tandis que le dernier porte sur la relation tripartite entre l'enfant, ses parents et l'adulte qui en est responsable au service de garde. Ils s'appliquent tous au quotidien au CPE Enfants Soleil.

L'enfant est un être unique : En développant une connaissance approfondie de chaque enfant, l'adulte qui en est responsable est en mesure de reconnaître et de respecter les particularités de chacun, son rythme de développement, ses besoins et ses champs d'intérêt.

Le développement de l'enfant est un processus global et intégré : L'enfant se développe dans toutes ses dimensions – affective, physique et motrice, sociale et morale, cognitive et langagière, et celles-ci agissent à des degrés divers, dans le cadre de ses apprentissages. Les interventions de l'adulte, les aménagements et les activités proposées dans les services de garde sollicitent de multiples façons l'ensemble de ces dimensions.

L'enfant est le premier agent de son développement : Un enfant apprend d'abord spontanément, en expérimentant, en observant, en imitant et en parlant avec les autres, grâce à sa propre motivation et à ses aptitudes naturelles. L'adulte guide et soutient cette démarche qui conduit à l'autonomie.

L'enfant apprend par le jeu : Essentiellement le produit d'une motivation intérieure, le jeu constitue pour l'enfant le moyen par excellence d'explorer le monde et d'expérimenter. Les différents types de jeux auxquels il joue – solitaire ou coopératif, moteur, symbolique, etc. – sollicitent, chacun à sa manière, toutes les dimensions de sa personne.

La collaboration entre le personnel éducateur et les parents contribue au développement harmonieux de l'enfant : Il est important qu'une bonne entente et un lien de confiance existent entre le personnel éducateur ou les RSG et les parents. Cela rassure l'enfant et favorise la création d'un lien affectif privilégié entre lui et le ou les adultes qui en prennent soin au service de garde.

La structuration des activités

Chaque moment de la journée favorise le développement harmonieux de l'enfant. Bien entendu bon nombre d'activités sont des moments de routines et de transitions : repas, hygiène, sieste, accueil et départ, etc. Le personnel éducateur profite de ces instants pour stimuler le développement de l'autonomie et développer le lien d'attachement avec les enfants en créant un moment privilégié avec chacun d'eux.

Quant aux périodes de jeux, nous vous présentons les quatre types :

Le jeu en atelier

Le jeu en atelier permet aux enfants d'avoir accès à un matériel regroupé par thème selon son usage (ex. : lecture, construction, imitation et jeux de rôles, bricolage et arts plastiques, etc.). Chaque regroupement occupe un espace distinct. L'enfant fait le choix de son activité ou de son matériel, à son rythme et de la façon qui lui convient. Il décide également avec qui réaliser son projet.

- Coin *imitation* : Aussi appelé jeux de rôles ou symboliques, ce coin répond au besoin de faire semblant, d'« acter » afin de comprendre la vie et le monde en reproduisant les gestes et le discours des adultes. L'imagination est en ébullition dans ce coin et on y a droit à des scénarios de toutes sortes. On y fait l'apprentissage des habiletés sociales, car on y exprime des émotions.
- Coin *manipulation* : Ce coin répond au besoin d'apprendre et de comprendre le temps, l'espace, le « comment » et les similitudes. Il permet aussi à l'enfant de se concentrer, d'exercer sa mémoire, de se pencher sur une tâche. On y retrouve des jeux de mémoire, des casse-tête, des jeux d'associations, etc.
- Coin *blocs autos bonhommes* : Ce coin répond au besoin de construire, faire rouler, tirer, transvider, inventer, etc. On y retrouve des véhicules, blocs, petits personnages, maisons et des animaux de toutes formes et dimensions.
- Coin *arts plastiques* : Ce coin répond au besoin de s'exprimer et de manipuler de la matière, des textures, de manier le crayon. L'enfant y développe son côté créatif. On y retrouve des crayons de tous genres, des ciseaux, de la colle, de la peinture, des cartons et papiers de toutes sortes, du matériel de récupération, bref tout ce qui peut stimuler la créativité de l'enfant.
- Coin *lecture* : Ce coin répond au besoin de voir des images, apprendre des mots, s'évader dans une histoire, suivre l'aventure d'un personnage d'une page à l'autre, aller dans l'imaginaire d'un auteur qui nous offre ses couleurs et son monde féérique. On y retrouve des livres et littérature enfantine de toutes dimensions et genres, des catalogues, des albums photos, ...

Les activités proposées par l'adulte

Les activités proposées par l'adulte sont habituellement destinées aux enfants de 3 à 5 ans, mais elles peuvent aussi à l'occasion s'adresser à des enfants plus jeunes. Elles permettent aux enfants de faire de nouvelles expériences en explorant du nouveau matériel et en expérimentant de nouvelles notions. Elles suscitent ainsi de nouveaux

apprentissages dans un contexte plus structuré. Elles leur permettent d'acquérir de nouvelles habiletés, de développer des habiletés peu maîtrisées ou de consolider celles déjà acquises. Elles peuvent aussi être une occasion de favoriser une dimension du développement encore peu stimulée.

Le jeu à l'extérieur

L'influence positive de l'activité physique sur la santé des enfants est reconnue. Bonne croissance, meilleure posture, meilleur équilibre et meilleure estime de soi, tels sont quelques-uns des bienfaits attribués par les pédiatres à l'activité physique. Les activités quotidiennes à l'extérieur sont d'autant plus importantes qu'en service de garde, l'enfant passe la majeure partie de sa journée dans un espace relativement restreint, avec plusieurs enfants.

Les enfants sortent chaque jour où la température le permet. Un tableau de référence affichant les températures idéales ainsi que celles où des dispositions particulières sont nécessaires est fourni au personnel éducateur. C'est ainsi que le temps à l'extérieur est maximisé; par temps chaud, avec des points d'eau et de l'ombre ou par temps froid, par petites périodes seulement. La collaboration des parents est nécessaire afin de prévoir les vêtements en conséquence.

Le jeu libre

Dans la vie de l'enfant, le jeu a plusieurs fonctions. Il lui permet d'abord de faire de nombreuses découvertes sensorielles et de parfaire ses habiletés motrices, puis, plus tard, d'agir sur son environnement en le manipulant à sa guise et aussi d'expérimenter de nouveaux rôles sociaux. Le jeu permet ensuite à l'enfant d'apprendre à faire des choix, ce qui l'amène à développer à la fois son autonomie, sa créativité et son estime de soi. Il lui sert aussi à affronter ses peurs et à vaincre les monstres qui emplissent son imaginaire. Il constitue enfin un exutoire grâce auquel l'enfant peut évacuer ses tensions et ses frustrations.

Les périodes de jeux libres sont surtout en début et en fin de journée. C'est lors de ces moments de jeux que l'enfant peut initier le contact avec ses pairs, explorer à sa guise ou encore en profiter pour s'isoler un peu grâce à un moment sans trop de consignes. C'est une période tout à fait indiquée pour permettre au personnel éducateur d'observer les enfants de son groupe et ainsi connaître leurs intérêts, forces et défis.

Un horaire bien rempli... (Programme d'activités à titre indicatif)

07h00	Ouverture du CPE
07h00 à 08h45	Arrivée du personnel éducateur et accueil des enfants
08h00 à 08h30	Déjeuner des enfants (la cuisinière apporte le repas)
09h00 à 09h30	Causerie, rassemblement et « Workout »
09h30 à 10h00	<p>Ces périodes sont réparties selon les horaires de cour, de visite à la salle multisensorielle et de visite au centre MGR Pigeon.</p> <ul style="list-style-type: none">- Jeu extérieur- Jeu en ateliers- Activité proposé par l'adulte- Activité à la salle multisensorielle- Activité au centre de Loisir MGR Pigeon
10h00 à 10h30	
10h30 à 11h00	
11h00 à 11h30	
12h00 à 12h30	Préparation à la sieste (brossage de dents, soins d'hygiène et heure du conte)
12h30 à 14h30	Temps maximal de la sieste
14h30 à 15h00	Soins d'hygiène et collation
15h00 à 15h30	<p>Ces périodes sont réparties selon les horaires de cour, de visite à la salle multisensorielle et de visite au centre MGR Pigeon.</p> <ul style="list-style-type: none">- Jeu extérieur- Jeu en ateliers- Activité proposé par l'adulte- Activité à la salle multisensorielle- Activité au centre de Loisir MGR Pigeon
15h30 à 16h00	
16h00 à 16h30	
16h30 à 17h00	
17h00 à 18h00	Départ graduel des enfants et du personnel éducateur
18h00	Fermeture du CPE

* Il est possible de modifier le temps consacré à certaines périodes selon les saisons.

* L'horaire peut varier sensiblement d'un local à l'autre, selon le groupe d'âge

Les activités spéciales au CPE Enfants Soleil

- *Événements spéciaux* : Halloween, Noël, Saint-Valentin, Pâques, fête des finissants, etc. Ces événements sont tous des occasions de se rassembler afin d'échanger des vœux, partager un repas, des jeux et des rires. Aucune connotation religieuse n'est reliée aux fêtes traditionnelles du Québec. Nous les soulignons plutôt culturellement en tentant de transmettre aux enfants les valeurs qui y sont reliées telles que le partage, l'amour, l'amitié, etc...
- *Grandes sorties* : Les grandes sorties font partie de la programmation et ouvrent l'esprit des enfants, les amènent vers la découverte et permettent de passer un bon moment ensemble dans un lieu qui diffère du CPE. Bien qu'elles soient occasionnelles de par la logistique que cela implique, elles reviennent chaque année. Ces sorties éducatives et culturelles sont offertes aux groupes d'âge appropriés selon la sortie. Le déplacement se fait pour la plupart du temps en autobus scolaire. Que ce soit une sortie aux pommes, à la cabane à sucre, à la ferme, cela demande beaucoup d'organisation, mais la motivation est toujours présente, car ce sont des moments privilégiés que nous passons avec les enfants. Les parents sont souvent sollicités pour accompagner les groupes. Le CPE Enfants Soleil respecte toujours le ratio adulte/enfant lors des sorties tel que stipulé dans sa régie interne. Nos groupes du bas (4-5-ans) bénéficient parfois de sorties supplémentaires (outre le mini-camp soleil), comme la bibliothèque, le cinéma, etc. La politique d'organisation des sorties extérieures pourra être consultée pour plus de détails.
- *L'activité projet pour les 4-5-ans* : Participation de l'enfant à un projet de groupe, qui se déroule en plusieurs étapes sur une certaine période de temps, qui repose sur ses intérêts, qui le mène à relever des défis, à résoudre des problèmes, à planifier des moyens et à les évaluer. Les enfants présentent à la fin de l'année (souvent lors de la fête des finissants) leur réalisation aux parents démontrant leur apprentissage au cours de l'année.
- *Ateliers pour les 18 à 48 mois* : Certains membres du personnel ont reçu une formation particulière, selon leur intérêt, et nous voulons transmettre ces connaissances à plusieurs enfants. Chaque année, selon les besoins des enfants et le personnel en poste, nous créons un horaire dans lequel une ou des éducatrices passe(nt) de local en local, chaque semaine pour animer un atelier. Cet atelier peut être moteur – mini gigote, physique – je connais mon corps – intellectuel – l'heure du conte, etc...
- *Programmation d'été* : L'été, c'est le moment de profiter le plus de la cour extérieure et des parcs environnants. Les enfants bénéficient des joies de l'été avec les piscines (dans la cour du CPE ainsi que les piscines publiques), les jeux de sable et autres jouets extérieurs. C'est une période de changements. Les éducatrices partent et reviennent des vacances, les enfants aussi. Les ratios (bien que respectant toujours les normes du Ministère) ne sont jamais les mêmes d'une semaine à l'autre et du

personnel nouveau apparaît, afin de remplacer les éducatrices en vacances. Cette organisation estivale commence au printemps avec le grand ménage de la cour extérieure, de la terrasse, des cabanons, l'achat de nouveaux jouets extérieurs et la planification des vacances du personnel.

Le mini-camp soleil a été créé pour préparer les grands du CPE (4-5 ans) à la rentrée scolaire. Ce camp ressemble à un camp de jour. En moyenne trois fois par semaine, les enfants font une activité spéciale à l'extérieur du CPE et ne font pas la sieste. La tenue des activités nécessitant le transport en commun n'est possible qu'avec l'aide de parents accompagnateurs. Le programme du mini-camp soleil est remis aux parents en début d'été.

Les poupons

En ce qui a trait aux poupons, nous croyons qu'une des valeurs que nous prônons, le respect, devra être au centre de toutes interventions. En effet, le respect du rythme des poupons est un aspect central puisque dans une pouponnière les différences au niveau du développement sont très marquées. Un enfant de quinze mois et un enfant de seulement cinq mois n'auront pas du tout les mêmes besoins et seront pourtant côte-à-côte. L'observation devient un aspect très important pour l'éducatrice qui doit détecter les signes de faim, de soif, de fatigue ou d'attention du poupon.

L'éducatrice devra aussi tenir compte du rythme du parent qui laisse son enfant pour la première fois à une étrangère. La communication sera prôner, d'autant plus que les enfants de cet âge ne parlent pas, c'est donc à l'éducatrice que revient le devoir de partager le plus possible les expériences que le petits trésor aura vécu avec ses amis.

L'approche « Piklerienne » ou la motricité libre

À la pouponnière, l'enfant est libre de se mouvoir en toute liberté, l'adulte suit son rythme et ne le place pas dans une position pour laquelle il n'est pas prêt. Voici un extrait du site internet d'Emmi Pikler, pédiatre Hongroise qui s'est intéressée au développement psychomoteur des tout-petits :

« Emmi Pikler a démontré que le développement de bébé est programmé, se déroule spontanément, dans un ordre donné. Point n'est besoin d'apprendre au bébé à se retourner, à ramper, se tenir debout, marcher, toucher, saisir, lâcher un objet, etc. Tout cela le bébé est capable de le faire, de lui-même, à mesure qu'il est exposé aux possibilités nouvelles apportées de jour en jour par son développement sensori-moteur.

Emmi Pikler montre l'importance de respecter toutes les manifestations spontanées du bébé, l'ordre et le rythme de leur apparition, la continuité de ce processus dont le bébé est auteur et acteur, parce que l'exercice de chaque pas prépare, sert de fondement au suivant. Il importe de ne pas le contrarier en faisant intrusion, en exposant par exemple le bébé à des postures qu'il n'a pas encore découvertes et qu'il n'est pas encore prêt à adopter, lui enlevant la joie de découvrir par lui-même et la confiance en ses propres capacités. »

Le leitmotiv de la pouponnière est donc « laissons-lui le temps, respectons son rythme ».

Politique d'intégration à la pouponnière

Le processus et l'essentiel de l'adaptation à la pouponnière : Pour favoriser une meilleure adaptation dans le milieu, il est préférable de prévoir une intégration s'échelonnant sur une période de deux semaines et/ou plus si nécessaire. En générale, l'équipe éducative est secondée par la conseillère pédagogique ou la direction. Ensemble, il décide de prolonger ou ne pas prolonger la période d'intégration, selon les besoins de l'enfant et/ou des parents.

Considérant l'adaptation comme essentielle dans la vie de l'enfant et des parents, il faut tenir compte de certains moments importants pour contribuer à l'intégration. Il faut, nécessairement, penser qu'il y aura des rencontres, des échanges qui aident à créer une saine collaboration entre les parents et les professionnels. En plus, l'adaptation est considérée comme une période d'intégration qui permet à l'enfant de passer sereinement du milieu familial à celui de la vie en CPE. Sans compter que l'équipe éducative observe l'enfant dans le groupe ce qui permet de faire la connaissance de celui-ci et pose des questions aux parents afin de savoir comment l'enfant est à la maison. Ensemble, ils arrivent à comprendre les habitudes et les besoins de l'enfant. Tout ceci dans le but d'établir un lien de confiance entre les parents et les membres de la pouponnière. Enfin, il est primordial de respecter le rythme de l'enfant pour ne pas lui nuire dans son intégration dans le groupe et pour lui permettre de créer un lien de confiance entre le personnel et lui. Sans compter que ce lien l'aidera dans son développement au sein du groupe.

Les cinq actions à faire pour favoriser l'adaptation de l'enfant à la pouponnière :

- Dans un premier temps, il est important de rencontrer le parent, idéalement seul sans son enfant pour prendre contact et l'informer du fonctionnement de la pouponnière. Profitez de ce moment pour faire visiter les lieux et recueillir les informations sur la routine de l'enfant.
- Dans un deuxième temps, le parent accompagne son enfant lors de la première journée de fréquentation. Cette étape est essentielle afin de prendre contact et d'observer le parent avec son enfant. Ce moment permet à la famille de voir l'éducatrice, en action, avec les autres enfants et pour que l'éducatrice voit comment l'enfant réagit dans son nouveau milieu. En plus, le parent peut en profiter pour prendre des distances progressives dans le local, tout en étant disponible à son petit, si l'enfant est intéressé à quitter le parent. Cette première journée doit être de deux à trois heures afin que l'enfant vive quelques moments de routines. Lors de cette visite, il faudra établir avec le parent un rituel d'arrivée qu'il pourra mettre en application les jours suivants.
- Par la suite la présence du parent est de plus courte durée, maximum de 30 minutes durant la première semaine et par la suite, un maximum de 15 minutes.

- Au départ du parent, l'enfant est laissé à la pouponnière pour une courte période qui s'allongera selon sa capacité d'adaptation.
- Dans un quatrième temps, le parent laisse son enfant pour une journée complète en appliquant le rituel du matin et informe l'éducatrice de l'heure de son retour.

Cette politique se veut une pratique idéale alliant la sécurité de l'enfant et les réalités familiales. Bien qu'étant le scénario souhaitable, la réalité de tous et chacun est très différente et nous allons nous y adapter sans problème. Notre personnel éducateur qualifié mettra tout en œuvre pour que votre poupon s'adapte à son nouveau milieu de vie.

L'observation, planification et organisation

Afin de s'assurer d'une réponse adéquate aux besoins de chacun des enfants, le personnel éducateur se doit de bien réfléchir avant d'intervenir. Au CPE Enfants Soleil, certains outils sont utilisés afin de supporter les étapes préalables à l'intervention. Voici une brève description des outils d'observation de planification et de suivi.

« À tout petits pas » et « À petits pas »

Ces outils ont été conçus par l'organisme CASIOPE (*Centre d'Aide et de Soutien aux Intervenants et Organismes en Petite Enfance*) pour soutenir les éducatrices dans leur rôle d'accompagnement des enfants à chacune des étapes de leur développement. Il s'agit de grilles de référence pour suivre le rythme des enfants de la naissance à 48 mois. Ces outils permettent :

- une utilisation en continuité, d'une éducatrice à l'autre, au cours du cheminement d'un enfant au CPE;
- de mettre en lumière les forces et les besoins spécifiques des enfants considérant le chemin parcouru;
- de favoriser l'échange avec les parents concernant le développement de leur enfant;
- d'envisager la mise en place de stratégies d'intervention adaptées aux besoins des enfants;
- d'appuyer ou de consolider les connaissances des étapes du développement de l'enfant chez le personnel éducateur.

« Passage à l'école »

L'outil est utilisé en continuité avec « À tout petits pas » lorsque l'enfant est au CPE avant quatre ans et utilisé seul lorsque l'enfant arrive la dernière année avant son entrée scolaire. Il s'agit aussi d'un outil d'observation du développement de l'enfant mais celui-ci fait parti d'une démarche de quartier ainsi que dans tout le Sud-ouest de Montréal, tant du côté des milieux petite enfance que des milieux scolaires.

La démarche passage à l'école est une démarche qui allie les milieux petite enfance et les écoles primaires pour le bien-être des enfants et de leur famille. L'outil « Passage à

l'école » est utilisé par le CPE Enfants Soleil afin de faciliter le transfert de nos petits soleils vers le milieu scolaire. Cet outil, dont les énoncés sont accompagnés de pictogrammes clairs pour en faciliter la compréhension par les familles allophones, permet d'observer l'enfant avant son départ pour la maternelle. Le parent peut ainsi constater les particularités de son enfant tant dans ses forces que ses défis et lui assurer une meilleure réponse à ses besoins dès son entrée.

Planification pédagogique

Chaque mois, le personnel éducateur est libéré deux heures trente afin de faire la planification pédagogique et la rotation du matériel des locaux. Des outils de planification leurs sont fournis afin de les guider dans cette démarche.

La planification pédagogique se fait à partir des listes d'expériences clés pour les 0-2 ans et les 3-5 ans. Ces listes contiennent des expériences que l'enfant vivra selon les différentes sphères de son développement : socio-affectif et moral, communication et langage, développement intellectuel, représentation créative et motricité. Le personnel éducateur doit s'assurer que les expériences vécues les enfants soient diversifiées.

La planification n'est pas un horaire type ou un agenda mais bien une réflexion autour des intentions éducatives. Aucune date n'est attribuée aux activités pour permettre de mieux suivre les intérêts des enfants et leurs besoins quotidiens. Une activité pourra donc être réalisée plus d'une fois pour consolider certains apprentissages et une autre pas du tout pour éviter la surabondance d'activité qui limiterait la créativité de l'enfant.

L'intention éducative est au cœur de la planification et se vit à tous les instants, elle prend forme dans l'accueil, les interventions, les routines, les transitions, les causeries, l'aménagement. L'intention éducative devient le « savoir-être » du moment. Les activités forment une mince partie des moyens utilisés pour suivre l'intention, il n'est donc pas nécessaire que l'ensemble y soit consacré.

Le prétexte utilisé pour planifier est un facilitateur. Les fleurs, les couleurs ou tout autre thème peut guider l'éducatrice et amuser les enfants mais l'intention pédagogique restera la même, peut importe le sujet utilisé pour la vivre de façon ludique.

Un environnement physique bien organisé

Il y a neuf locaux pour 9 groupes dans la première installation (Enfants Soleil) et 10 locaux pour 10 groupes dans la deuxième installation (Champignoles).

Chaque local est divisé en aires de jeux, nommés aussi *coins*. Tous les enfants dînent, font la sieste, et suivent le programme d'activité dans leur local. Le déjeuner se donne dans certains locaux.

Les cours extérieures : Adjacentes aux installations, les cours sont aménagées selon les normes CSA-Z614-03. La cour de l'installation 1 inclut un module et une surface

caoutchoutée sécuritaire permettant divers jeux moteurs ainsi que l'installation des piscines l'été. Les enfants de cette installation, bénéficient aussi d'une terrasse où plusieurs jouets sont à leur disposition. La cour de la deuxième installation est divisée en deux parties dont une spécifiquement pour les poupons et une seconde avec un module de jeux pour les plus grands.

Les cuisines : La cuisine est située au premier étage dans l'installation 1 et au sous-sol dans la seconde, les enfants n'y ont pas accès (voir politique alimentaire).

La politique sur la sieste

La sieste au CPE Enfant Soleil...

Plusieurs font l'erreur de penser que c'est la sieste de l'après-midi qui fait que l'enfant tarde à dormir le soir. La sieste des enfants d'âge préscolaire est un besoin physiologique. En effet, après le repas du midi, les enfants ont un grand coup de fatigue durant lequel leur attention et leurs capacités sont au minimum. La sieste ou le repos s'avèrent être les meilleures solutions afin qu'ils puissent terminer la journée convenablement. La sieste n'est qu'un complément au dodo de la nuit.

Le CPE Enfants Soleil a rempli des tableaux de comparaison avec certains parents afin de vérifier si la sieste de l'après-midi impactait vraiment le dodo du soir. Les résultats obtenus au bout d'un mois nous démontrent que le fait qu'un enfant dorme ou pas durant la sieste n'a pas de lien direct avec le temps qu'il met à s'endormir le soir. Bien sûr, la sieste ne doit pas se prolonger trop tard en après-midi.

Comme certains enfants ont moins besoin de sommeil que d'autres, nous avons instauré une politique pour la sieste qui permet à tout le monde de profiter au maximum de ce moment de détente. Les enfants qui ne s'endorment pas ont accès à une variété de jeux calmes choisis spécialement pour cette période. Afin que la sieste se déroule de la même façon peu importe l'éducatrice responsable, nous avons établi une procédure très claire :

- Les enfants sont couchés aux heures suivantes et en aucun cas les lumières devront être fermées avant cette heure :
 - Groupe des 18 mois : 12h15
 - Groupe des 24 mois : 12h15 en septembre et 12h30 en janvier
 - Tous les autres groupes 12h30

PROCÉDURE POUR LES ENFANTS DE 18 à 48 MOIS

- Après une heure, l'enfant qui ne s'est pas endormi peut aller se chercher un item dans la « boîte à dodo »
- Seul l'enfant qui est resté calme durant une heure peut bénéficier de la « boîte à dodo » (L'éducatrice est responsable de la discipline de l'enfant qui dérange)
- Ils reviennent sur leur matelas pour s'occuper en silence

- Ils peuvent à leur guise se relever pour aller échanger cet item mais toujours en silence. (En cas d'abus, l'éducatrice peut limiter les déplacements)
- Si l'enfant dérange, l'éducatrice lui enlève son jouet et il doit rester calme sur son matelas de 5 à 10 minutes maximum. Ensuite, il peut retourner à la « boîte à dodo »
- Si l'enfant dérange à nouveau, l'éducatrice lui retire encore son jouet mais cette fois-ci pour de bon. Il doit rester calme sur son matelas jusqu'à la fin de la sieste
- L'enfant qui se réveille a aussi droit à la « boîte à dodo ». En suivant le même processus de départ
- À la fin de la sieste, laisser un temps pour que l'enfant qui a dormi jusqu'à la fin puisse lui aussi avoir droit à cette « boîte à dodo » de façon à ce qu'aucun ne soit pénalisé
- Dans le cas où un ou plusieurs enfants ne dormiraient pas, l'éducatrice veille au calme de ceux-ci. Elle restera donc près de l'enfant, lui accordant une surveillance plus active.
- Dès 14h30, lors de la fin de la période de la sieste, l'éducatrice doit allumer toutes les lumières et commencer sa routine telle que prévue à l'horaire. Les enfants qui dorment encore se réveilleront doucement à leur rythme avec le bruit ambiant.

PROCÉDURE POUR LES ENFANTS DE 48 MOIS ET PLUS

- Dès 13h45, l'éducatrice ouvre un peu les stores dans le local et invite les enfants qui ne dorment pas pour des activités calmes près de l'espace plus lumineux.
- L'éducatrice est responsable de l'animation de cette période de la sieste et il est de son devoir de sélectionner des activités propices au calme telles que casse-tête collectif, dessin sur un thème, bricolage, pâte à modeler, conte, causerie, etc.
- Les matelas des enfants ayant besoin plus de sommeil pourront être placés plus loin de l'espace où les activités calmes se dérouleront.
- À 14h30, lors de la fin de la sieste, l'éducatrice allume toutes les lumières et commence sa routine telle que prévue à l'horaire.

La politique alimentaire

Bien manger pour grandir en santé !

Le CPE Enfants Soleil a fait appel à un nutritionniste pour restructurer son service alimentaire. Dans le contexte actuel, l'obésité chez les enfants est en forte croissance et le lien entre l'alimentation et les maladies chroniques est de plus en plus évident. Le CPE Enfants Soleil se donne pour objectif de répondre aux besoins nutritionnels des enfants et de favoriser une alimentation saine et équilibrée, conforme aux plus récentes recommandations en nutrition pour les enfants d'âge préscolaire. Le programme d'intervention nutritionnelle comprend donc différentes étapes :

- Réorganisation du travail dans la cuisine et de l'horaire des repas (les groupes d'inent entre 11h15 et 11h30)
- Menu cyclique d'hiver de cinq semaines (novembre-avril)
- Menu cyclique d'été de cinq semaines (mai-octobre)

- Le menu semi-végétarien, établi selon le guide alimentaire canadien, suit un cycle de cinq semaines facilitant l'approvisionnement et la production alimentaire. Bien que l'équilibre nutritionnel fût une priorité dans le choix des menus, le goût des aliments a été essentiel. Ainsi, les saveurs, les couleurs et les textures se mélangent pour créer un univers alimentaire dans lequel les enfants, accompagnés de leur éducatrice, font de belles découvertes gastronomiques !
- Le service se fait dans chaque local. Un repas principal et deux collations sont servis chaque jour et les repas sont préparés sur place. Les aliments sont mis dans des plats de service que la cuisinière apporte à l'éducatrice. Cette dernière assure le service afin de voir à ce que chaque enfant ait un peu de tout dans son assiette.
- Tous les parents reçoivent en début d'année une copie des cinq semaines du menu d'hiver, et au printemps une copie des cinq semaines du menu d'été. En septembre de chaque année, tous les parents doivent faire un choix entre le menu entièrement végétarien et le menu régulier et ce choix, sera respecté durant toute l'année à venir. La semaine de chaque menu sera indiquée dans l'info-parents ainsi que sur le babillard à l'entrée du CPE.
- Si un enfant est astreint à une diète spéciale par un membre du Collège des médecins du Québec, le CPE Enfants Soleil suivra les directives écrites du parent à cet effet (billet médical à l'appui) quant aux repas et collations à fournir à cet enfant.
- Si un enfant est allergique ou restreint à un trop grand nombre d'aliments et que la préparation d'aliments adaptés à cet enfant est trop délicate, le CPE Enfants Soleil demandera aux parents de fournir les repas et collations de l'enfant. Autrement, il est interdit d'apporter tout repas ou collations. Le CPE Enfants Soleil se réserve le droit d'exiger des frais supplémentaires des parents afin de pouvoir fournir les aliments qui correspondent à la diète prescrite dans le cas où ces aliments demandent frais supplémentaires. Le CPE Enfants Soleil n'a pas à répondre à tous les besoins des parents, mais propose un accommodement raisonnable en matière de repas et collations servis, et ce en fonction des ressources financières et humaines;
- Les parents ayant des enfants avec des restrictions alimentaires (allergies, religion, intolérance, végétarisme ...) doivent le signaler dans le dossier de l'enfant ainsi qu'à l'éducatrice. Le parent doit se renseigner en cas d'incertitude face au menu (soit à l'éducatrice, soit aux cuisinières).
- Le nom de l'enfant, son groupe ainsi que son type d'allergie ou de restriction alimentaire seront affichés dans son groupe et dans la cuisine.
- Les enfants ont le déjeuner et des fruits sont donnés en collation en avant-midi. Le lait est servi à chaque dîner et aussi avec la collation de l'après-midi. Le CPE Enfants Soleil offre le déjeuner jusqu'à 8h30 et le dîner jusqu'à 11h30 au plus tard.
- Lors des anniversaires des enfants, un gâteau est fourni.

Politique de sorties

Toute sortie organisée au CPE Enfants Soleil devra répondre aux critères des différentes catégories présentés ci-dessous :

1) QUI?

- Les enfants âgés de 36 mois et plus seulement iront en sortie
- Certaines sorties seront offertes seulement aux enfants de 4 et 5 ans
- Les enfants des groupes multiâges pouvant participer aux sorties seront accompagnés d'une responsable de sortie. Cette responsabilité sera offerte en priorité aux éducatrices des groupes multiâges et à une volontaire de la 2^e installation si aucune n'est intéressée.
- Les dates de sorties devront être choisies en fonction de la présence de cette responsable de sortie

2) Comment

- La responsable de sortie sera la responsable des groupes multiâges puisqu'elle aura moins d'enfants à sa charge. Toutefois, si la responsabilité d'une sortie en particulier est trop importante, nous verrons à la faire remplacer.
- L'autobus scolaire ou la navette STM seront utilisés pour le transport des 36 mois et privilégié pour les 4-5 ans lorsque c'est possible.
- Tout moyen de transport pouvant occasionner des frais d'annulation à moins de 48 heures sera utilisé seulement pour les sorties n'étant pas tributaire de la météo.
- Le transport en commun sera occasionnellement utilisé pour voyager avec les 4-5 ans.
- Une autorisation de sortie doit obligatoirement être signée par les parents pour toute sortie nécessitant un transport
- L'éducatrice est responsable de faire signer les autorisations de sorties (des copies se trouvent dans les salles d'employés) à tous les parents des enfants de son groupe et de remettre ces autorisations à la conseillère pédagogique (I1) ou à l'adjointe administrative e(I2) au plus tard 7 jours avant l'évènement.

3) Quel type de sorties?

- Toute activité permettant une flexibilité quant à un changement de date ou d'une annulation en cas de force majeure (ex : maladie, météo ou manque d'accompagnateurs) sera privilégiée.
- La sortie sélectionnée devra permettre aux enfants de vivre une expérience différente

- La sortie devra correspondre à une valeur du programme pédagogique du Ministère ou du CPE.
- L'activité devra se réaliser à un maximum de 45 minutes de transport du CPE.
- L'éducatrice devra absolument remplir le document « se préparer à une sortie »

4) Avec qui?

- Les ratios suivants doivent être respectés en tout temps :
Enfants de 36 à 48 mois : 1 adulte pour 4 enfants
Enfants de 4-5 ans : 1 adulte pour 5 enfants
- Le nombre de parents accompagnateurs sera affiché à l'entrée de chaque installation.
- Le parent accompagnateur doit lire, comprendre et signer les documents suivants : directives aux parents accompagnateurs ; fiche de santé.
- L'éducatrice est responsable de faire signer les documents aux parents accompagnateurs et de les remettre à la conseillère pédagogique (I1) ou adjointe administrative (I2) au plus tard ,4 jours ouvrables avant l'évènement.

5) Les enfants présentant des besoins particuliers sortent-ils?

- Enfants présentant des besoins particuliers=tout enfant bénéficiant d'un plan de soutien au développement (PSD) avec un membre de l'équipe pédagogique.
- Dans le but d'assurer la santé, la sécurité, et le bien-être de tous les enfants, l'éducatrice et la directrice pédagogique ou la conseillère pédagogique (selon la responsable du dossier de suivi), discutent de la pertinence, de la faisabilité et des adaptations possibles de la sortie pour chacun des enfants concernés.
- La responsable du dossier téléphonera au parent pour prendre un arrangement si la sortie est jugée non adéquate pour son enfant.

6) Que faire en cas d'annulation?

- Si l'annulation est causée par le manque de parents accompagnateurs, elle doit être affichée 72 heures avant la date prévue de l'évènement pour donner une dernière chance aux parents de se porter volontaire et ensuite avoir le temps d'annuler auprès des organismes et éviter des frais de réservations.
- Pour cause de météo, une sortie peut être annulée la veille ou le matin même.
- L'annulation devra être communiquée aux parents et site internet
72 heures d'avance : affichage dans la porte et site internet
48 heures : mémo individuel et site internet
- La veille ou le matin même : message sur la boîte vocale, affichage dans la porte et site internet

Communications

Le CPE Enfants Soleil préconise une bonne communication entre les parents, les éducatrices, le personnel du CPE et l'administration. Pour ce faire, le parent est toujours informé via le tableau à l'entrée du CPE ou par écrit sous forme de mémos (dans le casier de l'enfant ou dans son agenda), qui contiennent des informations pertinentes au fonctionnement du CPE et concernant le bien-être de l'enfant. Par exemple : maladies contagieuses, amendements à la régie interne, sorties, mémos aux parents, paiements, etc.

Dossier d'inscription : Lors de l'inscription, le parent doit remplir un dossier avec toutes les informations pertinentes sur son enfant.

Info-parents : À chaque mois, les parents reçoivent un calendrier sur lequel sont indiqués : la semaine du menu, les sorties, les cours, les événements spéciaux, les paiements, les anniversaires des employés de CPE Enfants Soleil, etc.

Agenda : Une communication écrite est remise aux parents quotidiennement; les éducatrices remplissent l'agenda de l'enfant à chaque jour. En cas d'absence de l'éducatrice, la remplaçante ne remplit pas la partie commentaires de l'agenda, sauf lors de congés prolongés. Durant la période estivale, les éducatrices n'utilisent plus l'agenda, les communications aux parents se font verbalement ou sur une feuille destinée à cet effet, appelée : mémo aux parents. Ce moyen de communication procure un suivi assuré, ce qui favorise les échanges entre l'adulte et personnalise l'approche auprès de l'enfant.

Réunions : Au début de chaque année (généralement en octobre) a lieu l'assemblée générale annuelle. Cette assemblée permet d'élire les nouveaux membres au conseil d'administration, de présenter les états financiers et de ratifier les règlements adoptés par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale. Tous les membres (parents usagers ou futurs usagers) y sont invités.

Rencontres avec l'éducatrice : Les parents ont la possibilité de rencontrer l'éducatrice de leur enfant tout au long de l'année. Cette rencontre, appelée « mini-jasette », peut se faire avec la directrice pédagogique ou la directrice générale, ou seul avec l'éducatrice de l'enfant, selon le cas. Ce genre de rencontre permet de discuter du cheminement et de l'évolution de l'enfant et/ou de situations particulières.

L'organisation humaine

Le personnel : Le CPE Enfants Soleil dispose d'une équipe de travail composée comme suit :

- Une (1) directrice générale
- Une (1) directrice pédagogique

- Une (1) directrice du BC et des finances
- Deux (2) cuisinières
- Neuf (21) éducatrices
- Deux (5) éducatrices volantes
- Deux (2) remplaçantes temps plein
- Deux (4) remplaçantes de dîner
- Un (1) homme d'entretien
- Une banque de deux (2) remplaçantes sur appel ou plus

L'horaire des éducatrices et de certains membres du personnel est de quatre (4) jours par semaine. Les autres travaillent cinq (5) jours par semaine.

À l'ouverture et à la fermeture, le nombre d'éducatrices est limité mais respecte le ratio réglementaire. Durant la saison estivale, quelques groupes sont fermés.

Qualification du personnel : Le CPE Enfants Soleil privilégie les éducatrices qui détiennent une formation en petite enfance. Le CPE respecte les règlements du Ministère de la Famille en ce qui a trait au personnel reconnu ainsi qu'à la vérification des empêchements. En effet, deux éducatrices sur trois doivent être reconnues par le Ministère de la famille mais la corporation vise la totalité. De plus, toute personne travaillant auprès des enfants doit au préalable avoir subi une vérification des empêchements judiciaires et avoir suivi un cours de premiers soins.

Le personnel de remplacement : Il est primordial que le personnel de remplacement soit rapidement avisé du mode de fonctionnement du CPE et surtout du groupe et des enfants avec lesquels un poste devra être en remplacement pour la journée. Pour que le transfert d'information se fasse le plus efficacement possible, un pigeonier est disposé dans chaque local et contient toute les informations importantes pour la remplaçante : régie de l'éducatrice remplaçante, plan de soutien et cahier de communication pour les enfants présentant un défi particulier, tout autre document concernant le fonctionnement y sera ajouté.

Souvent le CPE Enfants Soleil accueille des stagiaires. L'étudiante a la possibilité d'apprendre dans un milieu enrichissant et d'être accompagnée par du personnel d'expérience. Nous accueillons aussi parfois des bénévoles.

Réunions d'équipe : L'équipe de travail se réunit régulièrement sous plusieurs formes : réunion d'étage, de sous-groupe, d'installation, de comité ou de grand groupe. Ces rencontres (administratives ou pédagogiques) touchent l'organisation de la vie quotidienne au CPE, les besoins exprimés par le personnel, l'organisation d'activités spéciales ou de sorties; elles permettent aussi de discuter de problématiques ou enjeux particuliers reliés aux enfants.

Perfectionnement : Les membres du personnel éducateur participent à des ateliers ou formations de perfectionnement sur des sujets traitant de la petite enfance.

Matériel : Le matériel éducatif est entreposé dans une mathériathèque qui est utilisée par le personnel des deux (2) installations. La mathériathèque est situé dans le sous-sol de la première installation. Tout le matériel est identifié à l'aide de code barre de façon

à tenir un inventaire précis et ainsi assurer une rotation efficace des jeux et jouets. La conseillère pédagogique est responsable d'assurer le bon fonctionnement de la mathériathèque et de faire les commandes de jouets au besoin.

Le CPE Enfants Soleil possède trois ordinateurs avec internet (un fixe par installation et un portable) à la disposition du personnel ainsi qu'une bibliothèque avec ouvrages de référence. Les éducatrices peuvent consulter ces documents en tout temps à la salle des employés ou demander à la directrice pédagogique des ouvrages plus avancés sur certains sujets reliés à la petite enfance.

Les partenaires: Le CPE Enfants Soleil développe des partenariats avec les organismes du secteur. Ces partenariats favorisent une meilleure connaissance des ressources et des services offerts dans le milieu; ils permettent d'offrir du soutien aux éducatrices, d'améliorer le dépistage et le diagnostic des défis particuliers ou problèmes de développement. Voici quelques partenaires du CPE :

- CSSS du Sud-ouest Verdun (Protocole d'entente CPE-CSSS)
- Coopérative Enfance-Famille (gestion de la liste d'attente)
- CASIOPE (Centre d'aide et de soutien aux intervenants et organismes en petite enfance)
- Comité Famille Petite Enfance (table de concertation des organismes du secteur)
- Table de concertation locale des CPE
- Projet « Classe affaire »
- RESO
- SPVM (Protocole d'absence d'empêchements et OPÉRATION TANDEM)
- RCPEÎM : Le fait d'être membre du RCPEÎM permet au CPE Enfants Soleil d'avoir accès à de l'information sur le réseau des CPE sur l'île de Montréal et au Québec, à des ateliers de perfectionnement, à de la documentation et à tout autre service connexe.
- AQCE
- J'me Fais une place en garderie (intégration des enfants avec un handicap moteur)
- CRDITED de Montréal (intégration des enfants avec un profil TED)
- Milieux hospitaliers et centres de réadaptation

Conclusion

Le programme éducatif du CPE Enfants Soleil favorise le développement global de l'enfant et se veut une continuité de son milieu familial. Notre travail éducatif se déroule dans un esprit de partenariat, de complémentarité et de respect mutuel afin de susciter la créativité et l'innovation.

"L'éducation consiste à comprendre l'enfant tel qu'il est, sans lui imposer l'image de ce que nous pensons qu'il devrait être."

Jiddu Krihnamurti

Références

CASIOPE, « À tout petits pas » et « À petits pas », www.casiope.org

Ministère de la Famille (2007) Accueillir la petite enfance, programme éducatif des services de garde du Québec, mise à jour.

Pikler, Emmi (1979) « Se mouvoir en liberté dès le premier âge ». Presse Universitaires de France.

Publications du Québec (1998) « Jouer c'est magique », programme favorisant le développement global des enfants, tome 1.